
Procès-verbal de la vingt-cinquième assemblée du conseil d'administration tenue le samedi 27 octobre 2018, 9 h 00, à la salle du conseil de la Ville de Beauharnois / ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

PRÉSENCE :

- ↺ Doyle, Barry Châteauguay, administrateur, siège n° 2
- ↺ Poissant, Roxanne Beauharnois, administrateur, siège n° 2
- ↺ Routhier, Pierre-Paul Châteauguay, administrateur, siège n° 1
- ↺ Tremblay, Bruno Beauharnois, administratrice, siège n° 1

Autre(s) présence(s) : Gravel, Alain Secrétaire-trésorier et directeur général de la Régie
Éthier, Joëlle Responsable des opérations du Sportplex et future directrice générale de la Régie

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant atteint et cette assemblée ayant été dûment convoquée, le président déclare l'assemblée ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2018-201 Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, à savoir :

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Sportplex
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ.

3. SPORTPLEX

3.1. MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES PLATEAUX ET LOCAUX 2018-2019

2018-202 Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyée de monsieur Richard Dubuc et résolu à l'unanimité que les grilles tarifaires 2018-2019 des différents plateaux et locaux Sportplex, telle que modifiée en vertu de la résolution numéro 2018-194 adoptée lors de la séance extraordinaire du 27 février 2018, est de nouveau modifiée conformément à la nouvelle grille déposée et présentée ce jour par madame Joëlle Éthier.

ADOPTÉ.

3.2. ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX ET CORRECTIFS REQUIS

Madame Éthier et monsieur Gravel font état des problématiques présentement vécues au Sportplex. Une rencontre des intervenants au dossier sera convoquée à court terme pour élaborer les procédures



à appliquer pour s'assurer que les travaux correctifs soient effectués par l'entrepreneur dans les plus brefs délais.

3.3. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2019-2020

2018-203

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyée de monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité de recevoir favorablement la soumission reçue et d'octroyer le contrat de déneigement du terrain et des accès du Sportplex pour la saison 2019-2020, incluant la fourniture et l'épandage de fondant ainsi que le pelletage à la main des trottoirs et des portes d'entrée, à la firme Déneigement Experts, au montant de 14 750 \$, taxes de vente en sus.

ADOPTÉ.

3.4. AUTORISATION DE PAIEMENT

Monsieur Gravel dépose le récapitulatif des coûts de conception et de construction du Sportplex, l'analyse du suivi des dénonciations de contrat reçues et le certificat de paiement n° 14 soumis par l'entrepreneur et visant le décaissement de la moitié des retenues sur l'ensemble des paiements effectués au cours du chantier. Il est précisé que la Régie conservera jusqu'au 22 juin 2019 une retenue de 675 257 \$, avant taxes de vente. Une discussion s'en suit.

2018-204

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyée de madame Roxanne Poissant et résolu à l'unanimité d'autoriser le décaissement pour le certificat de paiement n° 14, tel que recommandé par les professionnels mandatés au dossier, pour un montant avant taxes de vente de 692 764,43 \$, pour un montant total de 796 505,91 \$.

ADOPTÉ.

4. **VARIA**

Aucun point n'est ajouté en varia.

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

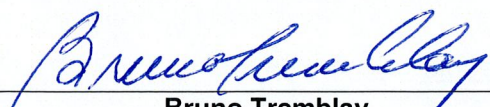
Aucune question n'est posée.

6. **LEVÉE DE LA RENCONTRE**


2018-205

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyée de monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 10 h 30.

ADOPTÉ.



Bruno Tremblay,
président du conseil d'administration



Alain Gravel,
Secrétaire-trésorier